



mardi 2 octobre 2012

compte-rendu de l'audience avec le Recteur et le Secrétaire Général de l'Académie de Toulouse

Point sur les ineats /exéats

il y a eu plus de 1200 demandes d'INEAT pour l'académie cette année.

Les demandes sont en augmentation. Le Recteur et le SG indiquent qu'ils n'ont pas d'obligation à prononcer des INEAT puisqu'ils ne sont pas financés par l'administration centrale. Il s'agit donc d'un effort budgétaire de l'académie pour régler les situations humaines les plus anciennes et les plus sensibles. Il a été tenu compte de la présence d'enfants et en particulier d'enfants en bas-âge. Nous avons indiqué que ce n'était pas toujours un choix de ne pas avoir d'enfants, et que certains couples reportaient à plus tard leur projet de parentalité étant donné leur séparation effective.

Nous avons alerté le Recteur sur le traitement des dossiers médicaux qui a pris beaucoup de temps et pour lesquels les avis du médecin du rectorat n'avaient pas été rendus au moment où les CAPD ont établi la liste des collègues transmise au rectorat.

Pour le SNUipp.FSU, la seule façon de sortir de l'impasse est un calibrage différent (plus d'entrants) au moment des PI. Le Recteur en est d'accord et avait fait cette demande au MEN qui l'avait refusée.

Nous avons demandé un GT sur cette question.

Formation des Professeurs des Écoles Stagiaires

Situation différentes entre les différents départements. Le SNUipp FSU demande un GT sur cette question. Le SNUipp FSU alerte sur le manque de PEMF et les difficultés qui en découlent pour le suivi des PES. Nous demandons que soit tenu compte des besoins en école maternelle et sur les classes multi-niveaux pour l'implantation de postes de PEMF. Pour le Recteur, le manque de PEMF dans certains départements découle du fait que les dotations supplémentaires n'avaient pas été prévues.

Frais de déplacement des professeurs des écoles stagiaires : pour le SNUipp FSU, ces frais doivent être remboursés impérativement à ces jeunes collègues. Le Recteur a dit qu'il étudiait la situation positivement.

Le SNUipp FSU demande si tous les départements vont à nouveau assurer la formation et le recrutement de nouveaux enseignants. Réponse : oui. La situation de non recrutement dans certains départements ne devrait plus exister. Nous reposons donc le problème des PES qui n'ont pas pu intégrer les départements qu'ils avaient demandés faute de recrutement en 2011 et/ou 2012, et nous demandons qu'ils bénéficient de mesure de rattrapage. Cela devrait se faire dans le cadre des INEAT (impossible pour les PI).

Fusion IA 31 et rectorat. La place du premier degré au niveau académique.

Le SNUipp.FSU est attaché au maintien de la gestion départementale des personnels du premier degré. Les services du rectorat ne sont pas au fait de la gestion du 1^{er} degré. Le Recteur et le SG en conviennent.

Depuis que le choix a été fait d'un cadrage académique de cette gestion, les Dasen renvoient systématiquement à la responsabilité du Recteur pour expliquer telle ou telle décision. Il n'existe pas d'instance de concertation académique qui puisse débattre des questions relevant de la

gestion des personnels ce qui n'a rien à voir avec les attributions du CTA. Nous soulignons la nécessité de cette concertation par la mise en place de groupes de travail académique sur la base des résultats des CAPD.

Un échange s'engage sur la question des postes à profil, le SNUipp.FSU y étant opposé. Le Recteur explique que son souhait est de mettre en adéquation le poste et la personne. Nous lui donnons des exemples qui contredisent cette volonté dans le résultat des commissions d'entretien, que cela conduit à faire éclater le barème des mouvements et qu'il est nécessaire de retravailler, dans le cadre d'un GT, cette position qui est unique en France. Il parle de motivation indispensable pour certains postes. Nous lui opposons que les motivations peuvent être diverses et aboutir à un engagement professionnel efficace. Les commissions d'entretien ne mesurant que les motivations validées par l'institution.

Circulaire académique pour le 31. Les personnels du 1^{er} degré ne sont pas satisfaits car il y a une masse importante d'informations dans ce document dont peu les concernent. Le SNUipp.FSU rappelle que le temps de décharge pour les directeurs d'école est déjà insuffisant. Les organisations syndicales vont la recevoir après modification, car les services ont envoyé un document imparfait.

Quels sont les critères pour répartir les postes de Professeurs des Écoles.

pour le Recteur, la priorité académique sera d'abonder les dotations en poste du 82 et du 31. Il constate une augmentation des effectifs au-delà de ce qui avait été envisagé, mais il n'a pas encore les retours de la base-élèves.

Si des besoins en personnels se faisaient sentir en cours d'année, le Recteur et le SG nous indiquent qu'il serait fait appel à des contractuels. Ils confirment que les collègues en disponibilité ne peuvent reprendre leur activité que dans leur département d'origine. La dotation va se faire en deux temps 305 et ceux du concours de juin (environ 100 etp qui correspondraient au tiers temps en classe du deuxième concours pour les M1)

-Les BOP départementaux : quelle déclinaison départementale des bop académiques.

Les instances du premier degré étant départementales, les CTSD devraient être informés de toutes les questions concernant les moyens. Le rapport de la commission des finances de l'Assemblée qui pointe un delta négatif entre les dotations académiques et les utilisations de ces dites dépenses nous interroge sur le fonctionnement dans les départements.

En particulier quant au recourt possible aux listes complémentaires ou ineat exeat. (BOP 140 personnel enseignant).

Mais aussi sur l'utilisation des crédits : frais de déplacement, enveloppe formation, projets aidés ... Aucune communication n'a été faite dans les CTSD. Le SG répond que le BOP 140 est uniquement académique, mais que les crédits sont départementaux.

Notification de décision concernant les demandes de postes adaptés

le SNUipp.FSU demande que soit adressé un courrier à tous les collègues qui ont demandé ce dispositif, que la réponse soit positive ou non, mentionnant le nom d'une personne à contacter pour obtenir des informations ou des explications sur la décision les concernant.

Remboursements titres de transport pour se rendre à une consultation avec le médecin de prévention au Rectorat.

les collègues qui sont convoqués au SAMIS peuvent demander le remboursement de leurs frais de déplacement. Ceux qui s'y rendent de leur propre initiative, non.

Le SNUipp.FSU demande qu'elles sont les attributions du médecin conseiller et celles du médecin de prévention.

Le Dr Navarro est le médecin conseiller technique du Recteur. Il est en charge de toute la partie en lien avec l'administration. En fait, il assure l'interface entre le médical et l'administratif. Le médecin de prévention aide les personnels du point de vue médical et propose des dispositifs qui peuvent correspondre aux besoins inhérents à l'état de santé de l'agent. Il y aura un voire deux recrutements supplémentaires.

Enseignement de l'occitan dans les Hautes-Pyrénées

Le Recteur affirme qu'il y a bien 2 postes de Conseillers Pédagogiques de Langue et Culture Régionale (CPLC) dans les Hautes-Pyrénées, conformément à son engagement.

Le SNUipp.FSU l'informe que tel n'est plus le cas depuis le 27 septembre puisqu'un des 2 CPLC a vu son service transformé en : 1/2 CP Lannemezan et 1/2 CPLC.

Le Recteur va voir avec le DASEN du 65.

laurent cadreils et joëlle noguère